

L'INNEO

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2014

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE SEGONZAC

Extrait du rapport annuel 2014
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie

ORGANISATION

Intercommunale

Le service d'assainissement collectif du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Segonzac regroupe les communes de : Bourg-Charente, Gondeville, Julienne, Mainxe et Saint Mème les Carrières.



5 communes adhérentes

EXPLOITATION

En régie

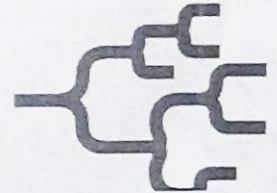
Le syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 17 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 631 habitations ou immeubles. Le réseau est composé de 17 km de collecteurs.



ÉPURATION

Stations

Les eaux usées sont traitées par :

- la Station d'épuration " JULIENNE " (située à Julienne) : 520 EH,
- la Station d'épuration " ST MEME LES CARRIERES " (située à Saint Mème les Carrières) : 1 100 EH,
- la Station d'épuration "VEILLARD LE TARD" (située à Bourg-Charente) : 160 EH.

Les boues résiduelles d'épuration sont épandues sur sol agricole.



QUALITÉ DU SERVICE

Les stations d'épuration de " JULIENNE ", " ST MEME LES CARRIERES " et "VEILLARD LE TARD" sont conformes aux prescriptions administratives.

PRIX

pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015, toutes taxes comprises) payera :

- A Saint Mème les Carrières : 407,20€. Soit en moyenne 3,39 €/m³, **+0,15 % par rapport à 2014.**

Sur ce montant, 93 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 7 %.

- A Bourg-Charente, Julienne, Gondeville et Mainxe : 509,20€. Soit en moyenne 4,24€/m³, **+0,12 % par rapport à 2014.**

Sur ce montant, 94,5 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 5,5 %.



Répartition des montants collectés